

**Association "Accompagner vers l'Autonomie  
quelques Personnes à Madagascar et au Mozambique"  
A.A.P.M.M.**

L'association "Accompagner vers l'Autonomie quelques Personnes à Madagascar et au Mozambique", appelée A.A.P.M.M., est une association apolitique, Loi de 1901, créée le 4 juin 2020 et agréée par Arrêté Préfectoral.

Cette association a pour objet : soutenir financièrement et accompagner quelques personnes connues par Bruno Cadart à Madagascar et au Mozambique vers l'autonomie.

.....

**A . A . P . M . M .  
Association "Accompagner vers l'Autonomie  
quelques Personnes à Madagascar et au Mozambique"**

**BULLETIN D'ADHESION**

Je soussigné (nom et prénom).....

Adresse.....

Courriel.....

Tel.....

déclare adhérer à l'Association "Accompagner vers l'Autonomie quelques Personnes à Madagascar et au Mozambique" en qualité de Membre Adhérent et verse sa cotation pour l'année 2020 de 5 €

Le présent bulletin est à adresser, accompagné de la cotisation de préférence par chèque à l'ordre de A.A.P.M.M.

à A.A.P.M.M. 9, rue Rabelais 94430 Chennevières-sur-Marne .

à ..... le ..... Signature